DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

1. OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

2. PRODUIT : AMALTHEE PARTNERS (FR0010905166)

- **Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par Amalthée Gestion**

Nom de l'initiateur : Amalthée Gestion

Site internet : www.amaltheegestion.com

Contact : Envoyez un mail à contact@amaltheegestion.com pour de plus amples informations sur ce produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Amalthée Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de production : 10/01/2024

Amalthée Gestion est agréée par la France sous le numéro GP-10000018 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

3. EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

- **Type :** Amalthée Partners est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français conforme à la Directive européenne 2009/65/CE (OPCVM) prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV). Cette SICAV a été agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

- **Objectifs :** L'objectif de gestion est de tirer parti de la création de valeur à long terme d'actions cotées internationales sélectionnées de façon discrétionnaire. En l'absence d'un indice de référence approprié, la performance pourra être appréciée au regard de l'évolution des marchés actions mondiaux.

La stratégie d'investissement repose sur une gestion discrétionnaire à très long terme (*Buy & Hold* sur une durée supérieure à 5 ans), sans référence à un indice. Elle est mise en œuvre au travers d'une politique de sélection d'actions (*stock picking*) concentrée sur l'identification de sociétés de qualité.

La SICAV peut investir jusqu'à 100% de l'actif net en actions internationales sans contrainte de secteurs ou de géographies. L'univers d'investissement au sein de l'allocation actions est principalement composé d'actions cotées sur des marchés réglementés ou régulés de pays membres de l'OCDE, offrant un accès facile à l'information et permettant une bonne compréhension de l'environnement (économique, juridique, fiscal, social…).

La SICAV peut investir sur les actions de petites et moyennes capitalisations, dont la capitalisation est supérieure à 50 millions d'euros à la date d'entrée en portefeuille.

En outre, la SICAV peut investir à titre accessoire sur chacun des actifs suivants :

- Sociétés cotées sur des places émergentes ;
- *American Depositary Receipt* (ADR) et *Global Depositary Receipt* (GDR) ;
- Instruments hybrides pouvant présenter un intérêt notamment pour leur composante « actions » (obligations convertibles, obligations à bons de souscription (OBSAAR), bons et droits de souscriptions…).

La SICAV peut investir jusqu'à 100% de l'actif net en instruments du marché monétaire et obligataire (de tous types d'émetteurs) notés au minimum *Investment grade* (ou jugés de notation équivalente par la société de gestion), notamment dans l'attente d'opportunités d'investissement.

Les titres de dette de la catégorie *Speculative grade* (ou jugés de notation équivalente par la société de gestion) ou notés en interne pourront représenter jusqu'à 10% de l'actif net de la SICAV.

La SICAV peut détenir jusqu'à 100% de son actif net en actions ou parts d'OPCVM avec pour unique objectif le placement de la trésorerie.

Aucun indicateur financier n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance de la SICAV.

- **Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation

- **Investisseurs de détail visés :** La SICAV s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus de la SICAV.

- **Durée de vie :** La SICAV a été créée le 18 juin 2010 pour une durée de 99 ans.

- **Dépositaire :** CACEIS Bank

- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat :** Hebdomadaire. Les demandes de souscription et de rachats sont centralisées le dernier jour ouvré de chaque semaine avant 11 heures auprès du dépositaire et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Les statuts et les rapports annuels et semestriels de la SICAV sont disponibles en français gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse contact@amaltheegestion.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amaltheegestion.com.

4. QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

- **Indicateur de risque :**

Risque faible - Risque élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant **5 ans**.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé la SICAV dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen. Ce fonds n'est pas garanti et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que sa performance soit affectée. Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de la SICAV :

La SICAV pourra être exposée au risque de liquidité inhérent aux petites et moyennes capitalisations.
Risque de crédit : La défaillance d'un émetteur ou la dégradation de sa qualité de signature peut faire baisser la valeur liquidative.
La SICAV n'est pas garantie en capital.

- **Scénarios de performance :**

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans
Exemple d'investissement : 10'000 €

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Durée minimale de placement recommandée)
Minimum : Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2'728 €	3'403 €
	Rendement annuel moyen	-72.72 %	-19.39 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7'982 €	9'819 €
	Rendement annuel moyen	-20.18 %	-0.37 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10'484 €	14'337 €
	Rendement annuel moyen	4.84 %	7.47 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15'806 €	19'023 €
	Rendement annuel moyen	58.07 %	13.73 %

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre décembre 2021 et décembre 2023.
Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre juin 2016 et juin 2021.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

- **Que se passe-t-il si Amalthée Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?**

Une défaillance d'Amalthée Gestion n'aurait pas d'impact sur les actifs de la SICAV. Les actifs de la SICAV sont détenus sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom de la SICAV chez le dépositaire. L'investissement dans une SICAV n'est pas garanti ni couvert par un système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

- **Que va me coûter cet investissement ?**

Il se peut que la personne qui vous vend cette SICAV ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

– Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- ✓ Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- ✓ Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- ✓ 10 000 EUR sont investis.

Exemple d'investissement : 10'000 €		
Scénario	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (Durée min de placement recommandée)**
Coûts totaux	154.4 €	1 141 €
Incidence des coûts annuels*	1,544 %	1,659 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9.13% avant déduction des coûts et de 7.47% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

– Composition des coûts : Le tableau ci-dessous indique :

✓ L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
✓ La signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		**Si vous sortez après 1 an**
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	**1.5 %** de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	150 €
Coûts de transaction	**0.044 %** de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction des quantités achetées et vendues.	4.4 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		**Si vous sortez après 1 an**
Commissions liées aux résultats	Nous ne percevons aucune commission variable liée aux résultats.	0 €

- **Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?**

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les actions de cette SICAV sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon hebdomadaire.

- **Comment puis-je formuler une réclamation ?**

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de La société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

– Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier, Amalthée Gestion – 1 rue Ville Pépin, 35400 Saint-Malo. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amaltheegestion.com
– Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

- **Autres informations pertinentes**

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : www.amaltheegestion.com

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans

Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur : www.amaltheegestion.com